



# Compte-rendu du Conseil municipal du 06 février 2019



**Présents :** Olivier CHAPLET, Stéphanie CHILLOUX, Jean-Louis DUVAL, Marie-Annick FAYAT, Jacques HEESTERMANS, Isabelle PREVOT, Jean-Michel BELHOMME, Liliana MEISTER, François REALINI, Dominique ORLANDO, Alain DEMANDRE, Charline COGET, Jean-Marie CHEVALLIER, Reine FASSI, Yves-Marie FRANCOIS, Sandrine CAUVIN, Jean-Luc FARCY, Daniel COMPTE, Nathalie CRISCIONE, Valentin VALERIUS, Stéphanie NALINE, Michel BERTRAND, Odile MAZERON, Amandine SOUBESTE, Jean-Pierre ACCOCE

Formant la majorité des membres en exercice.

**Pouvoirs :**

M DEVAUX à M VALERIUS

Mme VERRIER à Mme COGET

Mme MEISTER à Mme CHILLOUX (pouvoir jusqu'à 20h10)

M DUVAL à Mme FAYAT (pouvoir à partir de 21h18)

**Absents :**

M PEREIRA, Mme PAGES,

**M. HEESTERMANS** est nommé Secrétaire de séance.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 décembre 2018  
M.CHEVALLIER ne prend pas part au vote car il était absent le 19/12/2018.

**Vote :** UNANIMITE

- **EST INFORME** des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

➤ **Décision n°130 du 12/12/2018**

Signature d'un contrat de mise à disposition de la plate-forme du profil acheteur pour une durée de 12 mois avec la Société SYNAPSE, pour un montant de 1 070 € HT.

➤ **Décision n°131 du 12/12/2018**

Reconduction annuelle du marché portant sur l'acquisition et la livraison de fournitures scolaires courantes destinées aux activités scolaires et périscolaires (Lot n°1), avec la Société CYRANO.

➤ **Décision n°132 du 12/12/2018**

Reconduction annuelle du marché portant sur l'acquisition et la livraison de matériel didactique et fournitures destinés aux activités scolaires et périscolaires (Lot n°2), avec la Société CYRANO.



➤ **Décision n°133 du 12/12/2018**

Reconduction annuelle du marché portant sur l'acquisition et la livraison de livres de bibliothèque et manuels scolaires (Lot n°3), avec la Société PICHON.

➤ **Décision n°134 du 12/12/2018**

Reconduction annuelle du marché portant sur l'entretien, la tonte, le fauchage et l'engazonnement (Lot n°1), avec l'entreprise FRANCE ENVIRONNEMENT.

➤ **Décision n°135 du 12/12/2018**

Reconduction annuelle du marché portant sur la taille des haies et l'entretien des massifs, des plantations d'arbres et de la création de massifs fleuris (Lot n°2), avec l'entreprise PAM PAYSAGE.

➤ **Décision n°136 du 12/12/2018**

Reconduction annuelle du marché portant sur l'entretien et la taille des arbres et le rognage des souches (Lot n°3), avec l'entreprise PAM PAYSAGE

➤ **Décision n°137 du 12/12/2018**

Reconduction annuelle du marché portant sur l'entretien des forêts (Lot n°4), avec la Société HATRA.

➤ **Décision n°138 du 12/12/2018**

Intégration dans l'actif de la parcelle AB N° 124

➤ **Décision n°139 du 18/12/2018**

Modification du montant d'encaisse régie recettes portage de repas service social  
ANNULE ET REMPLACE LA DECISION 117/2018

➤ **Décision n°140 du 20/12/2018**

Vente d'un aspirateur à feuilles à la société GEEDOIA pour un montant de 1575€

## **Finances**

➤ **Vote du Débat d'Orientation Budgétaire 2019 sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire**

**PREND ACTE** du débat des orientations et informations budgétaires figurant dans le rapport communiqué à cet effet.

**APPROUVE** les orientations budgétaires.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré,

**Vote : 23 voix POUR**

**04 Abstentions** (M.BERTRAND, O.MAZERON, A.SOUBESE, JP.ACCOCE)

➤ **Contribution complémentaire SDESM**

**DECIDE** de voter une contribution complémentaire de 500 € pour l'année 2018 pour le SDESM.

Fait et délibéré,

**Vote : UNANIMITE**



➤ **Refacturation frais de gestion médiathèque à la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à refacturer à la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud, en l'absence de convention, tous les frais de gestion payés par la ville au profit de la Communauté d'Agglomération sur demande de celle-ci.

Fait et délibéré,

**Vote : UNANIMITE**

➤ **Création d'un tarif supplémentaire pour les accueils de loisirs sans hébergement**

**DECIDE** d'adopter les modifications apportées aux tarifs des accueils de loisirs telles qu'annexées.

Fait et délibéré,

**Vote : 23 voix POUR**

**04 Abstentions** (M.BERTRAND, O.MAZERON, A.SOUBESE, JP.ACCOCE)

**M. le Maire informe** de l'absence sur l'ordre du jour de la convocation du sujet ci-dessous, mais la délibération a bien été envoyée aux membres du conseil municipal

➤ **Tarifs de salles Jacques Prévert**

**ABROGE** la délibération n°111-2018 en date du 15/11/2018,

**FIXE** les tarifs Hors Taxes de location des différentes salles communales à compter du 06 février comme annexés à la présente délibération.

Fait et délibéré,

**Vote : 23 voix POUR**

**04 Abstentions** (M.BERTRAND, O.MAZERON, A.SOUBESE, JP.ACCOCE)

### **Aménagement**

➤ **Demande de subvention de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2019**

**SOLLICITE** le concours des services de l'Etat par le biais de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour mener les travaux,

**ARRETE** les modalités de financement des opérations subventionnables au titre de la DETR telles que définies dans les plans prévisionnels de financement,

**APPROUVE** le projet d'investissement correspondant,

**DIT** que les crédits restant à la charge de la commune sont inscrits au BP 2019, section d'investissement,





**CHARGE** Monsieur le Maire de mener à bien cette affaire et de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré,

**Vote : UNANIMITE**

- **Appel à projet « sécurisation des établissements scolaires » - demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance – année 2019**

**SOLLICITE** une subvention auprès du FIPD pour les opérations de sécurisation des bâtiments communaux.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré,

**Vote : UNANIMITE**

- **Appel à projets : mise en œuvre du plan vert de l'île de France**

**SOLLICITE** le concours de la région Ile de France pour le projet de réhabilitation écologique du parc urbain,

**ARRETE** les modalités de financement de l'opération telles que définies dans la délibération n° CR 2018-101 du 24 janvier 2018, à savoir 40 % du coût HT des études pré-opérationnelles et des travaux,

**APPROUVE** le projet d'investissement correspondant,

**DIT** que les crédits restant à la charge de la commune seront inscrits au BP 2019, section d'investissement,

**CHARGE** Monsieur le Maire de mener à bien cette affaire et de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré,

**Vote : UNANIMITE**

- **Signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et financière avec le SDESM pour la réalisation d'une fresque sur un poste de transformation**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente convention annexée.

Fait et délibéré,

**Vote : UNANIMITE**



➤ **Domaine public routier communal – procédure de classement sans enquête publique de diverses voies et alignements de voiries**

**DECIDE** de classer, sans enquête publique préalable, dans le domaine public routier communal les voies ouvertes à la circulation générale, propriétés de la collectivité, énumérées ci-après et reprises dans le document annexé.

Voies ouvertes à la circulation générale et parkings publics :

Allée des Néfliers	AD 52	1739 m <sup>2</sup>	237,39 m
Allée des Néfliers	AD 89	690 m <sup>2</sup>	81.71 m
Av de la Zibeline	AD 1	7685 m <sup>2</sup>	742.68 m
Av de la Zibeline	AE 2	8622 m <sup>2</sup>	847.53 m
Av de la Zibeline	AH 2	3560 m <sup>2</sup>	294.82 m
Av de la Zibeline	AH 45	165 m <sup>2</sup>	37.58 m
Av de la Zibeline	AI 6	8893 m <sup>2</sup>	868.97 m
Av de la Zibeline	AC 24	2120 m <sup>2</sup>	275.37 m
Av de la Zibeline	AI 19	353 m <sup>2</sup>	92.59 m
Bois de Saint Leu – All des Chênes	AI 29	1378 m <sup>2</sup>	276.91m
Bois de Saint Leu – All des Acacias, Sq de la rose Trémière	AI 25	2589 m <sup>2</sup>	479.15 m
Bois de Saint Leu – All des Bouleaux	AI 32	2061 m <sup>2</sup>	392.39 m
Rond-point Buchloe – Av de la Zibeline	AC 1	2972 m <sup>2</sup>	237.27 m
Rue de l'Aubépine – Sq de Berberis – Sq du Cerisier – Sq du Deutzia – Sq de l'Eleagnus	AE 62	10503 m <sup>2</sup>	1096.79 m
Rue de Sainte Assise – Sq des Bois de Saint Leu – Sq des Closeaux – Sq des Dimes – Sq des Friches – Sq des Grands Champs – Sq de la Justice	AH 18	6081 m <sup>2</sup>	595.87 m



Rue des Autours – Sq du Cerf	AH 19	1442 m <sup>2</sup>	164.86 m
Rue des Petits Bois – Sq de la Poudreuse – Sq des Pessards – Sq de Noisement – Sq du Président	AH 49	4160 m <sup>2</sup>	416.34 m
Rue du Bouvreuil – Sq de la Grive – Sq du Lièvre – Squ du Cini – Sq du Daim	AE 63	8964 m <sup>2</sup>	718.12 m
Rue du Campagnol	AE 79	1288 m <sup>2</sup>	163.73 m
Rue des Autours - Sq du Chardonneret – Sq des Chevreuils	AE 64	2472 m <sup>2</sup>	243.15 m
Imp de la rue de Paris	BA 25	1371 m <sup>2</sup>	213.63 m
Imp de la rue de Paris	BA 246		
Rue du Pré de la Ferme	BH 252	326 m <sup>2</sup>	52.69 m
Rue du Pré de la Ferme	BH 257	184 m <sup>2</sup>	
Rue du Pré de la Ferme	BH 250	1912 m <sup>2</sup>	206.65 m
Rue du Pré de la Ferme	BH 254	164 m <sup>2</sup>	
Rue de la Bergeronnette Square de la Chevêche	AE80	2667 m <sup>2</sup>	281 m
Rue Janisset Soeber	BD 308	4m <sup>2</sup>	

**PRECISE** que la mesure de classement ci-dessus ne porte pas atteinte et n'affecte pas les fonctions de desserte ou de circulation générale qui continueront d'être assurées.

**AUTORISE** le Maire autorise à signer tout document relatif à ce classement.  
Fait et délibéré,

**Vote :** UNANIMITE

➤ **Rétrocession des espaces communs du lotissement « natura 2000 » rue Diane Fossey (abroge la délibération n° 22-2016)**

**DECIDE** d'abroger la délibération n°22-2016 relative à la rétrocession des espaces communs du lotissement « OPERATION NATURA 2000 » rue Diane Fossey.

**PREND ACTE** de l'ajout du numéro de parcelle X 846.



**APPROUVE** la rétrocession des espaces communs cadastrés X840, X841, X842, X843, X 846 d'une surface totale d'environ 3441 m<sup>2</sup>.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de rétrocession, ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.

**PRECISE** que NEXITY prend à sa charge les frais inhérents à la rétrocession (étude notariale). Il est à noter que les équipements destinés à être versés dans le domaine de la voirie communale ou ses dépendances sont acquis au titre de l'euro symbolique.

Fait et délibéré,

**Vote : UNANIMITE**

➤ **Rétrocession des espaces communs du lotissement « le clos des jades »  
rue des girouettes (abroge la délibération n° 23-2015)**

**DECIDE** d'abroger la délibération n°23-2015 relative à la rétrocession des espaces communs du lotissement « LE CLOS DES JADES » rue des Girouettes

**REPLACE** la parcelle X442 par la parcelle X402.

**PREND ACTE** de l'ajout des numéros de parcelles X403, X363.

**APPROUVE** la rétrocession des espaces communs cadastrés X402, X403, X363.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de rétrocession, ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire

**PRECISE** que le promoteur prend à sa charge les frais inhérents à la rétrocession (étude notariale). Il est à noter que les équipements destinés à être versés dans le domaine de la voirie communale ou ses dépendances sont acquis au titre de l'euro symbolique.

Fait et délibéré,

**Vote : UNANIMITE**

➤ **Rétrocession des espaces communs du lotissement « Cesson la plaine »  
rue de l'éolienne**

**APPROUVE** la rétrocession des espaces communs cadastrés ZB 257, ZB 254, ZB 253, ZB 255, ZB 256, ZB 252 d'une surface totale d'environ 4972 m<sup>2</sup>.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de rétrocession, ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire





**PRECISE** que le promoteur prend à sa charge les frais inhérents à la rétrocession (étude notariale). Il est à noter que les équipements destinés à être versés dans le domaine de la voirie communale ou ses dépendances sont acquis au titre de l'euro symbolique.

Fait et délibéré,

**Vote : UNANIMITE**

➤ **Rétrocession des espaces communs du lotissement « les villas de Cesson» rue du cerf-volant**

**APPROUVE** la rétrocession des espaces communs cadastrés X 530, X 531, X 532, X 533 d'une surface totale d'environ 5253 m<sup>2</sup>.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de rétrocession, ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire

**PRECISE** que le promoteur prend à sa charge les frais inhérents à la rétrocession (étude notariale). Il est à noter que les équipements destinés à être versés dans le domaine de la voirie communale ou ses dépendances sont acquis au titre de l'euro symbolique.

Fait et délibéré,

**Vote : UNANIMITE**

➤ **Rétrocession des espaces communs du lotissement « le parc des alizées » rue du mistral**

**APPROUVE** la rétrocession des espaces communs cadastrés X 442 d'une surface totale d'environ 5 359 m<sup>2</sup>.

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer l'acte de rétrocession, ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.

**PRECISE** que l'Association Syndicale Libre prend à sa charge les frais inhérents à la rétrocession (étude notariale). Il est à noter que les équipements destinés à être versés dans le domaine de la voirie communale ou ses dépendances sont acquis au titre de l'euro symbolique.

Fait et délibéré,

**Vote : UNANIMITE**

➤ **Rétrocession des espaces communs du lotissement «les domaines de Cesson» rue de sirocco**

**APPROUVE** la rétrocession des espaces communs cadastrés X 649, 656, d'une surface totale d'environ 3076m<sup>2</sup>.





**AUTORISE** Monsieur le maire à signer l'acte de rétrocession, ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.

**PRECISE** que l'Association Syndicale Libre prend à sa charge les frais inhérents à la rétrocession (étude notariale). Il est à noter que les équipements destinés à être versés dans le domaine de la voirie communale ou ses dépendances sont acquis au titre de l'euro symbolique.

Fait et délibéré,

**Vote :** UNANIMITE

➤ **Révision du PLU – débat sur les orientations du PADD**

**PREND ACTE** de la tenue du débat sur le PADD au sein du conseil municipal.

## **RESSOURCES HUMAINES**

➤ **Création de postes d'adjoints techniques contractuels pour l'entretien et le service de restauration dans les écoles et dans les accueils de loisirs**

**DECIDE** de créer :

**POUR LA DIRECTION DE L'EDUCATION :**

- 4 postes d'Adjoints Techniques, contractuels, pour un total de 3 300 heures, du 11/02/2019 au 30/08/2019, pour l'entretien et le service de restauration dans les écoles et dans les accueils de loisirs

**FIXE** la rémunération horaire en référence à l'indice brut 348, indice majoré 326,

**DIT** que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré,

**Vote :** 23 voix **POUR**

04 Abstentions (M.BERTRAND, O.MAZERON, A.SOUBESE, JP.ACCOCE)

➤ **Création d'un poste d'adjoint technique contractuel pour l'entretien et le service de restauration dans les écoles et dans les accueils de loisirs**

**DECIDE** de créer :

**POUR LA DIRECTION DE L'EDUCATION :**

- 1 poste d'Adjoint Technique, contractuel, pour un total de 850 heures, du 11/02/2019 au 30/08/2019, pour l'entretien et le service de restauration dans les écoles et dans les accueils de loisirs

**FIXE** la rémunération horaire en référence à l'indice brut 348, indice majoré 326,

**DIT** que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré,

**Vote :** 23 voix **POUR**

04 Abstentions (M.BERTRAND, O.MAZERON, A.SOUBESE, JP.ACCOCE)



➤ **Création d'un poste d'adjoint d'animation contractuel pour la direction de l'éducation**

**DECIDE** de créer :

**POUR LA DIRECTION DE L'EDUCATION :**

- 1 poste d'Adjoint d'Animation, contractuel, à temps complet, pour la période du 15.02.2019 au 14.02.2020,

**FIXE** la rémunération en référence à l'indice brut 348, indice majoré 326,

**DIT** que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré,

**Vote : 23 voix POUR**

**04 Abstentions** (M.BERTRAND, O.MAZERON, A.SOUBESE, JP.ACCOCE)

➤ **Reconduction d'un poste d'adjoint d'animation, contractuel à temps complet pour la direction de l'éducation**

**DECIDE** de reconduire un poste d'Adjoint d'Animation, contractuel, à temps complet, pour la période du 5 Mars 2019 au 4 Septembre 2019.

**FIXE** la rémunération horaire en référence à l'indice brut 348, indice majoré 326,

**DIT** que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré,

**Vote : 23 voix POUR**

**04 Abstentions** (M.BERTRAND, O.MAZERON, A.SOUBESE, JP.ACCOCE)

## **INFORMATION**

➤ **Point d'avancement sur le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics**

**EST INFORME** de l'avancement du PAVE pour l'année 2018.

(Les délibérations peuvent être consultées à la Direction Générale des Services de la commune).

Vu pour être affiché conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cesson, le 07/02/2019



Olivier CHAPLET

Maire de Cesson

